

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 804

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos suffragistes à l'œuvre

Travail à mi-temps

Le suffrage féminin de Lausanne a été tenu le 23 janvier, à l'Institut italien de culture une séance dont le sujet est à l'ordre du jour de tous les groupes suffragistes : *Le travail à mi-temps*. M. Bringolf, secrétaire de la Chambre vaudoise du travail, présentait la question.

Comme le compte-rendu de Lausanne nous est pas parvenu, nous nous permettons de dire quelques mots d'un entretien que nous venons d'avoir avec une personnalité haut placée de l'Organisation internationale du travail. Ce n'est pas seulement l'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales, qui a mis ce thème à l'étude, parmi ses groupes à travers le monde. Le BIT procède actuellement aux enquêtes qui permettent de soutenir le principe du travail à mi-temps.

Il s'agit pour l'instant, de distinguer les professions où il est possible de l'instaurer. Plus d'une profession féminine s'y prête selon les cas. On connaît des secrétaires à mi-temps, on peut avoir des professeurs et des institutrices, des assistantes sociales, des infirmières-visiteuses, etc., qui, dans certaines circonstances, peuvent ne travailler que les après-midi ou seulement pendant la matinée, ou encore trois jours par semaine. Certaines combinaisons sont possibles.

Dans l'industrie, il est souvent impossible de satisfaire à cette demande. On a remarqué qu'une machine qui change trop fréquemment d'équipe s'use plus vite, a besoin de plus de réparations que celle qui est toujours entre les mêmes mains. Mais, là aussi, sans doute, il y a des distinctions à faire entre les diverses industries dont certaines se prêteraient peut-être à cette tentative.

Le travail à mi-temps serait bienvenu pour une quantité de travailleurs et de travailleuses.

Il ne fait pas de doute que bien des mères de famille pourraient, grâce au travail à mi-temps, entretenir l'habileté professionnelle acquise, sans négliger leur ménage et leurs enfants.

GENÈVE

Bientôt les élections de prud'hommes

Après les longs mois de préparation pour la consultation, le comité du suffrage aura droit à un répit bien mérité.

Cependant le déroulement de l'actualité, sollicite toujours son attention. Il se tient au courant de la discussion du texte de la future modification concernant le suffrage féminin, de la constitution genevoise au sein d'une sous-commission du Grand Conseil.

*

Prochainement aussi, les femmes seront appelées aux urnes pour les élections de prud'hommes. Il y a vingt ans qu'elles sont invitées périodiquement à y collaborer et c'est toujours un travail long et minutieux, pour le comité féminin qui s'en occupe, de trouver les candidates convenant bien pour la charge de juge dans les conflits professionnels qu'elles devront assumer.

On avait espéré que, cette fois-ci, les électrices seraient dispensées d'aller s'inscrire puisque on a établi, avant la consultation, le grand fichier de celles qui ont pu voter. Mais non. Aux élections de prud'hommes, on vote par groupes professionnels, il sera donc nécessaire d'aller s'inscrire. Dans le prochain numéro paraîtront des informations à ce sujet.

*

N'oublions pas que les modalités d'application de la loi, votée en juillet dernier, sur la participation des femmes dans les jurys des tribunaux sont aussi discutées dans une commission du Grand Conseil.

Aussi le comité du suffrage a-t-il décidé de convoquer ses membres pour une séance extraordinaire d'information, le 24 février. Mme Choisy rapportera sur l'activité du Comité d'action pendant la campagne préparant la consultation. Des informations seront données sur les études en cours et l'on pourra assister encore à la projection du film composé par les Anglaises, il y a deux ans, sur le sujet : « A travail égal, salaire égal ». Ce film a été projeté dans toute l'Angleterre, on en dit grand bien : l'association vaudoise pour le suffrage l'a fait venir et les spectatrices suisses pourront le voir à leur tour.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme Yve L. MENZONE

Solidité - Elegance

5% de réduction à toutes les journées

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

NEUCHATEL

La Chaux-de-Fonds

La section suffragiste de la Chaux-de-Fonds doit consacrer sa séance du 6 février, non pas à écouter une conférence intéressante et fructueuse, mais à prévoir l'organisation de l'Assemblée suisse du suffrage féminin qui aura lieu dans cette ville en avril ou mai.

TESSIN

A Locarno, le 9 janvier dernier, la section suffragiste tessinoise avait convié un très nombreux public à venir écouter, dans la grande salle des conférences, M. le Professeur Edmond Privat. Celui-ci, on s'en souvient sans doute, a professé pendant de longues années dans ce canton, enseignant la langue et la littérature françaises. Il parlait donc tout naturel à Mmes Russo, Berra, Varenna, Togrola, de le prier de venir parler au Tessin du *Plébiscite des Genevoises*. On répondit en foule à cette invitation ; même la jeunesse des Ecoles d'institutrices et d'institutrices était présente. Un succès réjouissant, comme on le voit.

ZURICH

Une consultation féminine

Le Grand Conseil de Zurich a été invité, par une motion signée de très nombreux députés, à dire s'il voulait organiser dans le canton une consultation féminine.

Il s'agissait de demander aux habitantes majeures de ce canton si elles désiraient jouir des droits politiques sur le plan communal. Le Grand Conseil a accepté cette motion par 67 voix contre 42.

Il est probable que les Zurichois vont, à leur tour, devoir entreprendre une campagne d'information et de propagande.

BERNE

La section bernoise tiendra son assemblée générale annuelle le 27 février.

Auparavant, la Nouvelle Société helvétique organise pour le 23 février, à l'Hôtel Bristol, une Table ronde sur le problème du suffrage féminin. Il va sans dire que la section recommande à tous ses membres d'assister à cette discussion publique qui sera à coup sûr, des plus intéressantes.

*

Le groupe romand de Berne pour le suffrage féminin communique :

Lors de notre dernière réunion, plusieurs des participants ont demandé que soit organisée une réunion où seraient tout particulièrement conviés les maris de nos membres et les messieurs que la question du féminisme intéresse — dans un sens ou dans l'autre !

Afin de satisfaire ce vœu et pour inaugurer la récolte des signatures en vue de notre initiative, qui commencera en février, nous avons pensé organiser un débat sous forme de forum, suivi d'une discussion générale. Ce serait une bonne entrée en matière pour notre action. Nous sommes persuadées que cette réunion vous intéressera et nous vous prions instamment de vous y faire accompagner par vos maris et vos connaissances, afin que tous puissent tirer le plus grand profit de cette soirée.

Réservez donc votre soirée du vendredi 6 février, pour venir à la Monnaie, à 20 h. 30, comme de coutume.

*

C'est le 12 février que se déroulera la Journée des femmes bernoises, ville et canton.

*Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la*

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C°

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tel. 2.71.15

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.